SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne

N° 18

SOMMAIRE : EDITO :

Infos pratiques……..	p. 2
VIE COMMUNALE :	
- Le budget 2007……..	p. 3
- Taxe sur les terrains……	p. 3
- Convention PENNEQUIN……..	p. 3
- La coutume……..	p. 4
- Des travaux, à quel prix ?.....	p. 4
- Assainissement collectif…….....	p. 5
- Le lotissement……..……....	p. 5
- A propos de Saint-Seine Infos…….	p. 5
- L'église……...…	p. 6
- Le haut débit……..….	p. 6
- Initiation à l'informatique……...…	p. 6
- Biens sans maître…….....	p. 6
- Pompiers…….….....	p. 7
- Rumeurs……..	p. 7
- Pompes de relevage…….	p. 7
- Faut-il encore des espaces verts ?...	p. 8
- Remerciements……	p. 8
- Ecole……	p. 9
ASSOCIATIONS	
- Football……...	p. 10
- Activités des associations……...	p. 10
- Calendrier des manifestations…….	p. 10
État civil…….……..….	p. 11

La Tribune du Conseil…

Associations et bénévolat.

Les hommes et les femmes ont toujours eu besoin de s'associer. Ainsi on retrouve, en Égypte à l'époque de la construction des pyramides, des structures qu'on peut considérer comme les ancêtres des associations de secours mutuel.

De même, la vie économique et politique du Moyen âge a largement reposé sur des formes d'organisation à caractère associatif (communes, confréries, monastères, corporations, ...).

La III^{ème} République établira en 1901, la liberté d'association.

Il en résulte que les associations sont libres de s'organiser. Elles n'ont aucune obligation d'être déclarées, mais seules celles qui le sont, peuvent avoir des moyens juridiques leur permettant vraiment de s'organiser matériellement : droit aux subventions, au compte bancaire, à être employeur, à ester en justice.

Nombre de grandes associations qui existent encore aujourd'hui ont été créées au début du 20ème siècle. Le mouvement associatif a pris un nouvel essor après la libération dans les secteurs de la jeunesse, de la protection de l'enfance, des sports, de la culture et de l'éducation populaire.

Depuis les années 70, il fait preuve d'une vitalité remarquable. Plus d'associations ont été créées durant les trente dernières années que depuis 1901 !

Aujourd'hui, on estime à 1 million le nombre d'associations en activité et, chaque année, 70 000 associations nouvelles se créent (contre 20 000 dans les années 70).

À Saint-Seine-sur-Vingeanne, 5 associations animent le village et les nombreux bénévoles qui les composent œuvrent de manière remarquable, notamment en collaborant lors des grandes manifestations festives (vide grenier, 14 juillet, marche gourmande).

Cette coopération soutenue par la municipalité permet d'offrir aux habitants et aux visiteurs des prestations de qualité dont la renommée dépasse les frontières du canton. Les liens sociaux tissés grâce à leurs actions existent réellement, l'ambiance qui règne lors de ces journées ludiques en est le reflet marqué.

Merci aux bénévoles qui quotidiennement ou presque, travaillent dans l'ombre, utilisent sans compter leur temps, pour ensoleiller nos moments de détente, nous avons besoin de vous.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur **Georges GRADELET**, le vendredi de 16 h à 18 h

Secrétariat de mairie : Lundi 10h-12h ;
jeudi 9h-12h ; Vendredi 16h-18h
Tél : 03 80 75 89 29

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr
Adresse Internet... :
http://saintseine.vingeanne.free.fr
Fax : 03 80 75 89 29

Par ailleurs, une PERMANENCE TELEPHONIQUE est assurée 24/24 par :
Le premier adjoint, Monsieur Louis GENTILHOMME..... : 06 74 79 63 83
Ou le second adjoint, Monsieur Gérard FAIVRE..... : 06 74 79 63 82

La Poste : 03 80 75 83 55 ; ouverture le mardi, vendredi matin de 9h à 12h.
EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR :** 03 80 68 22 22 ; **SMOM :** 03 80 95 21 10
Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin
DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 18h ; le samedi de 14h à 17h

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE
(location salle : Madame Danièle BOUCHARD (03 80 75 88 78)
Club et terrain de foot : voir associations.

Maternelle : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09

Collège: Fontaine-Française (transport scolaire et restauration). 03 80 75 80 32

Les Associations :

Les Sapeurs-pompiers (amicale).
Le club du 3ème age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai à la salle polyvalente)
Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LEVEQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
« Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
Les chasseurs.

Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19
SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
En cas d'absence de médecin appeler le 15
Pharmacies : Fontaine-Française **:** 03 80 75 80 16 , Selongey : 03 80 75 70 52
Kinésithérapeute **:**
Infirmière : 0. BRULEZ : 03 80 75 84 18
Radiologie : VELAY à Gray : 03 84 65 00 38
Orthophonie, Assistante Sociale : assurés à la Maison du Val de Vingeanne : 03 80 75 83 37
MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

BUDGET 2007

Encore des incertitudes

Le compte administratif 2006 présentait un excédent de clôture de 180 267euros.

La non programmation des travaux de l'église par la DRAC et le report des travaux de la place de la Poste expliquent une partie de cet excédent. Les très bonnes conditions de vente de nos bois ainsi, que les ventes annexes (hors forêt communale) ont permis d'engranger des recettes supplémentaires.

Toutefois le report de travaux urgents (rues) va alourdir les devis initiaux (voir page 4).

En tenant compte de ces éléments, le budget 2007 a donc été établi comme suit:

Général :

Investissement :
Dépenses : 232 048euros
Recettes : 217 309euros

Fonctionnement :
Dépenses : 345 760euros
Recettes : 182 927euros

Le budget s'équilibre avec les excédents antérieurs (180267euros).

Les recettes :

Impôts : taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti et taxe professionnelle : 70 230euros

Dotations diverses : 47 656euros.

Subventions : elles sont prévisionnelles, car, notamment celles du Conseil Général, elles dépendent du nombre de demandes. Pour la voierie et pour l'eau, on peut espérer 30%. Pour l'assainissement ce sera entre 60 et 80% en ajoutant l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse.

Compensations diverses : 7399euros

Locations : 4900euros.

La vente de bois : 40000euros. Cette somme a été volontairement minorée, car en 2006 les ventes ont rapporté 60000euros. C'était une année exceptionnelle. La demande a été très forte, tirant les cours vers le haut. On peut simplement espérer que 2007 nous réservera une bonne surprise, mais il serait aléatoire d'inscrire au budget une somme aussi importante.

Il faut y ajouter la nouvelle taxe sur les terrains rendus constructibles par la carte communale. Voir ci-dessous.

Les principales dépenses :

Fonctionnement :

Entretien des bâtiments : 3000euros
Entretien de la forêt par l'ONF : 4700euros
Salaires et charges du personnel communal : 78142 euros
École et transport scolaire : 4160euros.
École Fontaine Française : 8743euros
EDF éclairage de la voirie et consommation des bâtiments communaux. : 12 000euros
SDIS : 5 798euros

Investissement :
Voir page 4 et en plus ;
Travaux ONF : 4 505euros.
Espaces verts : 4 500euros.
Stade : 4 500euros

Assainissement :

Le compte administratif 2006 présentait un excédent de clôture de 28 921euros.

Investissement :
Dépenses : 89 425euros
Recettes : 84 074euros

Exploitation :
Dépenses : 61 621euros
Recettes : 32 700euros

Détail des dépenses : voir page 4.

L'incertitude qui pèse sur les travaux de l'église (voir page 6) nous met dans une position inconfortable vis-à-vis des autres projets. Une adaptation sera nécessaire en fonction des décisions du Conseil Général et de la DRAC (État).

TAXE SUR LES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

L'article 26 de la loi du 13 juillet 2006, donne la possibilité aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux, de terrains nus, rendus constructibles par un document d'urbanisme.

La carte communale, mise en place par la commune en 2006, a délimité des nouvelles zones à urbaniser.

Nous avons donc institué, par une délibération d'octobre 2006, le principe de cette taxe, recouvrable à la vente des terrains concernés.

Cette taxe correspond à 6,66% du montant total de la vente du terrain. Elle s'ajoute à la PVR (participation pour voies et réseaux) due par les propriétaires riverains d'une extension de réseaux.

NOUVELLE CONVENTION PENNEQUIN

La convention de remblaiement de l'ancienne carrière, établie en 2002, pour une période de 5 ans, arrive à échéance. La commune a proposé à l'entreprise, de nouvelles dispositions, qu'elle a accepté.

Cette convention est établie pour une période de 10 ans, sans possibilité de prolongation, et le loyer annuel est fixé à 3000euros.

Au terme de ces 10 années l'entreprise s'engage à réhabiliter le site et dès à présent la terre végétale disponible sera entreposée à proximité pour recouvrir, au fur et à mesure, les zones comblées.

À la fin de cette convention, en 2017, la commune aura donc perçu une somme de 42 500euros.

LA COUTUME EN VAUT-ELLE LA CHANDELLE ?

Traditionnellement le 14 juillet est synonyme de pétards et d'artifices, qui marquent l'événement. Au fil des ans ce qui était une modeste pétarade, sous la haute surveillance des parents, est devenue un défouloir incontrôlé de très jeunes gens qui organisent un concours, de puissance et de quantité aux mépris des règles de prudence les plus élémentaires.

Faut-il rappeler que les pétards et autres artifices, sont dangereux. Ils peuvent brûler les yeux, abîmer définitivement l'audition, provoquer des blessures graves et des lésions définitives (amputation, surdité, cécité). Ils sont dangereux pour les utilisateurs, mais aussi pour leur entourage.

En cas d'incident, toute blessure même involontaire d'une autre personne, est une infraction pénale, qui donne lieu à des peines d'amende ou d'emprisonnement.

Sachez que sans arrêté du maire, les pétards sont interdits sur la voie publique et considérés comme bruits de comportement, passible d'une amende de 450euros. Il est fortement conseillé, pour l'avenir de bien choisir les zones de tir (il existe de vastes étendues autour du village) d'éviter de détruire les boites aux lettres (postales ou particulières) ou d'autres mobiliers … Pour que, ce qui est une tolérance, ne deviennent pas une interdiction formelle.

QUELS TRAVAUX A QUEL PRIX ?

Dans la longue liste de nos projets en attente, nous avons sélectionné pour 2007 :

Aménagement place de la poste.

Le dénivelé entre la chaussée et l'aire de la place, dont le dégradé s'accentue d'année en année, nécessite la mise en place d'un radier pour délimiter la route et canaliser les eaux pluviales. Cette réalisation, déjà programmé en 2006, permettra l'organisation du stationnement et le fleurissement des lieux.

Coût prévisionnel : 8 386,35euros TTC

La rue de la Grande Borne.

Soumise ponctuellement à une utilisation intensive, elle nécessite une réfection complète pour éliminer les poches d'argile qui remontent en surface et déforment la chaussée. Son estimation était en 2002 de 30 000euros aujourd'hui la prévision est de 68 794euros TTC.

Cette action sera précédée de trois interventions :

Le déplacement, à titre gratuit, par EDF des deux poteaux électriques qui sont mal placés. Cette gratuité est conditionnée par la réalisation des travaux de voirie avant 2 ans. Sinon le coût serait de 15 000euros pour la commune.

La réparation, à la charge de la commune d'une infiltration d'eau parasite, dans la conduite du tout à l'égout, pas encore chiffrée.

Enfin la réfection complète du poste de refoulement du tout à l'égout dont les pompes ne peuvent plus être remontées pour vérification. Coût : 3 907,33euros TTC.

Assainissement.

Rhizosphère:

La société BR environnement (qui a déjà réalisé la carte communale et le diagnostic de notre réseau d'assainissement) a été choisie pour mener l'étude de faisabilité d'une station d'épuration à base de roseaux (rhizosphère). Le montant de cette étude est de 24 000euros subventionné à 65% par l'agence de l'eau et le Conseil Général.

Notre souci est de nous affranchir des contraintes actuelles : refoulement sur Montigny, corrosion du tuyau de refoulement, odeurs à Pouilly, panne des pompes de refoulement et élimination des boues de la station de Montigny. Sans oublier les participations financières dues à ces deux communes.

Cette étude aboutira à l'élaboration d'un cahier des charges pour une station écologique, dont le coût est estimé à 320 000 euros. Les subventions sont comprises entre de 65% et 80%.

L'emprunt sera remboursé par les participations actuelles au service de l'assainissement.

Entretien:

Réparation des fuites dans le réseau du tout à l'égout rue Basse et rue de Fontaine, ces fuites occasionnent un surcoût de consommation électrique pour évacuer les eaux claires qui pénètrent dans le réseau chaque jour. Le coût n'est pas encore chiffré. Une provision a été prévue au budget à cet effet.

Éclairage public.

Extension du réseau rue du Mur, Voie aux Chèvres et changement d'éléments dégradés au lotissement du Creux Jeanneton. Coût pour la commune 711,83euros HT pour la Voie aux Chèvres. Les deux autres tranches seront programmées après le budget supplémentaire du SICECO.

Extension de réseaux chemin des Vausselottes.

Suite à la vente de nouvelles parcelles à bâtir privées, il est indispensable de mettre en place les réseaux, eau, électricité, tout à l'égout, téléphone et de rénover la bande de roulement. Coût : 55 613euros TTC.

Les propriétaires, riverains de cette rue, supporteront, s'ils souhaitent construire, le coût de cette viabilisation, au fur et à mesure des constructions.

Haut Débit.

Mise en place d'un réseau Wi-Fi. Coût 4 000euros HT, subventionnés à 80%.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement

L'étude a été réalisée par BR ingénierie, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et la participation financière de l'agence de l'eau Rhône Méditerranéen Corse et du conseil général de Côte d'Or.

Le déroulement c'est effectué en plusieurs phases.

Phase 1 : Reconnaissance des réseaux avec établissement des plans (linéaire de 6 335,5 mètres et 156 regards répertoriés).

Campagne de tests à la fumée réalisée en septembre 2006 : il ressort que 9 habitations présentent des anomalies.

Phase 2 : Campagne de mesures de débits et de pollution, réalisée en période de nappes hautes (octobre 2006).

Le volume total collecté est de 28,8 m³/j dont 39% **d'eaux claires parasites (11,2m³/j).**

Le taux de collecte par rapport à la pollution est très bon (85%). Le réseau assure correctement son rôle de collecte et de transfert de pollution.

Inspection nocturne et localisation finale des anomalies par inspection télévisée réalisée le 18 janvier 2007.

L'inspection nocturne a permis d'identifier 11 tronçons drainant (apport d'eaux parasites). Le comité de pilotage a retenu la proposition d'inspecter 5 tronçons prioritairement mis en évidence, soit 1000mètres de réseau. L'ensemble a été inspecté à la caméra en janvier 2007.

Les résultats :

Tronçon 1 : **Rue basse, rue de la grande Borne.** Longueur 332,7m inspectés. 12 branchements localisés. 5 anomalies détectées. 1 joint pincé, 1 branchement défectueux et 1 branchement non étanche, 2 branchements pénétrants.

Tronçon 2 **: Traversée du Château, des propriétés Prétet, Gauthier, Dautrey.** Longueur 541,2m inspectés. 5 anomalies localisées, 3 joints pincés, 1 joint non étanche et 1 changement de section qui sera à remplacer

Conclusions

Le passage caméra a mis en évidence peu de grosses anomalies d'étanchéité et de structure, hormis la présence de joints défectueux et l'apport important provenant de la branche de la colonie.

Coût de la réhabilitation est de 280euros du mètre pour le tronçon 1 et de 180euros pour le tronçon 2.

En 2005 la consommation d'eau potable a représenté 17082m³, soit 75m³ /an /par branchement.

À PROPOS DE

Qualité d'impression de « Saint Seine Infos »

La qualité d'impression du « Saint-Seine Infos » du mois de décembre laissait à désirer. Cet état de fait est indépendant de notre volonté.

En effet la reproduction confiée au foyer Cheshire, a souffert d'une défectuosité de la machine « offset » utilisée jusqu'à présent, à notre entière satisfaction.

Une nouvelle solution sera mise en place pour ce numéro. En fonction des résultats, nous poursuivrons dans cette voie, jusqu'à ce que les problèmes rencontrés par le foyer Cheshire soient résolus.

LOTISSEMENT

Situation fin mai

Si l'hiver a été une période creuse pour cette opération, les activités ont repris avec l'arrivée des beaux jours. À l'heure actuelle :

4 terrains sont déjà vendus.

3 maisons sont en cours de construction.

Les réservations pour les deux derniers terrains ont été annulées en mai et nous sommes toujours à la recherche de nouveaux acquéreurs.

En fonction de la date d'achèvement des dernières constructions, nous serons peut-être amenés à repousser la date d'aménagement des parties communes du lotissement (voirie, bordures, plantations ….) afin que ces infrastructures n'aient pas à subir des dégradations avec le passage des engins de terrassement.

ÉGLISE :

Blocages, lenteurs administratives, incompréhensions, le lot habituel !

Jean-François COPPE, nous répondait le 23 novembre.

Son courrier nous rappelait les règles générales de la TVA, sans se prononcer sur le fond, à savoir l'entretien des bâtiments classés, propriété des petites communes, qui était pourtant l'objet de notre demande.

Nous attendons, encore aujourd'hui, les réponses des Ministres, interrogés sur le même problème.

Nous sommes confrontés à une difficulté supplémentaire. En effet, les mesures dérogatoires, en faveur de l'église de Saint-Seine, portant à 95% les subventions en raison du caractère urgent des travaux, se terminent en juin de cette année.

Les courriers, signalant cette nouvelle difficulté ont été envoyés au Président du Conseil Général, le 22 janvier et à la DRAC, le 1er février.

Nous demandions que ces dispositions soient reconduites, puisque l'annulation des conventions ne nous incombait pas.

Par courrier du 19 février, le Conseil Général nous informait que notre demande avait été prise en compte et que « une étude est actuellement en cours, ses résultats seront soumis à l'appréciation de l'Assemblée Départementale qui décidera des modalités d'une possible reconduction de mesures spécifiques destinées à soutenir les efforts importants réalisés par certaines communes ».

Que faire d'autre ?

En ce début d'année, ce genre de problème n'était pas la préoccupation principale de nos dirigeants.

Pour nous, pourtant, l'attente est synonyme de dépenses supplémentaires.

Ce problème sera évoqué lors des réunions avec les candidats aux élections législatives ou soumis par courrier, s'ils n'ont pas le temps de nous rencontrer.

COURS INFORMATIQUE

Initiation

Un stage d'initiation à l'informatique a été organisé du 16 janvier au 12 avril. Jusqu'à 14 stagiaires, venant de 4 communes du canton, ont assisté aux cours, à raison d'une séance par semaine.

Différents thèmes ont été abordés : le fonctionnement de l'ordinateur, le traitement de texte et le tableur.

La satisfaction des participants conduira certainement à la mise sur pied, de cours de perfectionnement, dans l'hiver prochain

INTERNET HAUT DEBIT

La solution Wi-Fi (radio)

À la suite de la consultation, lancée par la commune pour une solution palliative à l'ADSL, 3 sociétés ont répondu.

Le choix du conseil municipal s'est porté sur la société NUMEO. C'est la seule qui installe un réseau Wi-Fi (maillage radio), à ses frais.

Les autres sociétés laissaient la propriété du réseau à la commune. Il nous était difficile financièrement, de gérer un tel réseau, entretien, réparation et remise à hauteur des équipements. L'évolution de la technologie entraînant des adaptations importantes, avec le Wi-Max, par exemple.

Une réunion de présentation a eu lieu le 22 mars à la salle polyvalente, en présence du représentant du Conseil Général, M. Marco BERTI.

Pendant la période de référencement (1 mois), 32 personnes se sont pré abonnées. Il y aura donc un émetteur principal et un relais, sur notre commune. Il reste à définir les lieux d'implantation de ces émetteurs pour que le maximum d'abonnés puissent être desservis dans de bonnes conditions.

Une prochaine réunion fixera toutes les modalités pratiques.

BIENS SANS MAITRE

Bilan de l'action en cours

L'article 713 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 du code civil publié au journal officiel le 17 août 2004 autorise les communes à engager une procédure administrative pour obtenir des biens qui sont hors régime de succession, ou des biens dont la contribution foncière y afférent n'a pas été acquittée depuis trois ans.

L'intérêt d'agir de la commune est incontestable, avant cette modification de la loi, l'état seul s'octroyait ces biens. En cas de renoncement de notre part, les propriétés seraient transférées de plein droit à l'État.

Une recherche a été entreprise à partir de la matrice cadastrale et de la taxe foncière. Cette investigation fait apparaître que 33 parcelles représentant une surface totale de 6 ha 80a 57 ca appartenant à 27 propriétaires, répondent aux critères de la loi.

Le 10 Février la CCID (commission communale des impôts directs) a pris connaissance de ce dossier et donné un avis favorable à la poursuite de l'action administrative et de sa procédure.

Monsieur le maire a donc pris un arrêté, qui sera affiché en mairie et dans les tableaux d'affichages de la commune pendant 6 mois.

Une notification de l'arrêté a été adressée au dernier domicile connu des propriétaires. À l'expiration du délai de 6 mois, le conseil municipal prendra une délibération pour inclure les biens dans le patrimoine communal.

Le maire prendra un arrêté pour inclure définitivement les biens dans le domaine communal. Cet arrêté sera transmis aux services fiscaux, au centre des impôts fonciers et aux services des domaines.

NOUVELLES DES POMPIERS

La visite, à la mi décembre, du Major Roland DEMOUGEOT, adjoint du Commandant Moutard chef de groupement centre, dont nous dépendons, a permis de montrer la motivation du personnel à se former, ainsi que les moyens dont dispose le CPI pour intervenir dans les meilleures conditions -

Le point a été mis sur le fait qu'a par les formations pris en charge par le SDIS seule la motivation de la municipalité et de l'amicale qui investissent dans tout le matériel.

Cette année le CPI s'est doté d'un lot de sauvetage et de protection contre les chutes, ainsi que d'un oxymètre de pouls.

Une réforme de la formation a été mise en place au 1er janvier 2007, ce qui veut dire que les Sapeurs Pompiers volontaires seront formés au même titre que les Sapeurs pompiers professionnels et que le personnel sera formé en fonction du matériel dont dispose le CPI.

Le caporal Gilles COMMANS a réussi aux examens : CFAPSR-FIA 3 et DIV 2.

Le caporal Thierry PALIOT a réussi son examen DIV 2.

Le 2ème cl Nicolas LAB a effectué et réussi la journée complémentaire du module FI 2

Didier BERGEROT et Cindy FAIVRE ont été élevés au grade de 1ère classe.

Vanessa LETOLLE est en double affectation avec le CS de Fontaine-Française depuis le 1er janvier 2007.

Marine COMMANS est en double affectation avec le CS d'Autrey-lès-Gray depuis le 1er avril 2007.

Malheureusement, nous manquons encore cruellement de volontaires pour pérenniser l'existence de notre CPI.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

Thierry PALIOT : 03 80 75 99 84 ou 06 82 18 58 88

Gilles COMMANS : 03 80 75 82 57 ou 06 72 74 57 91

CFAPSR : certificat de formation au premier secours routier.

FIA : formation initiale application niveau 3.

DIV 2 : formation pour être chef d'agrès, opérations diverses niveau 2

ASSAINISSEMENT

Une capacité de nuisance toujours présente

Nous pensions que les appels au civisme avaient été entendus, et bien NON ! Les pompes étaient de nouveau, en ce jour du 9 mai, saturées par un bon kilo d'objets indésirables, principalement des lingettes, accompagnées d'une serpillière et d'un morceau de bois. Vu son diamètre et sa longueur, il a été introduit volontairement dans les canalisations.

Récemment la Saur a, dans le cadre de la convention d'entretien, vérifié les pompes et retiré dans le mécanisme, des lingettes, mais aussi une éponge métallique. Il ne semble pas faire de doute, que certains s'ingénient à saboter le bien commun.

Nous rappelons qu'il en coûte environ 30 000euros par an aux contribuables que nous sommes. Si les irresponsables persévèrent dans leurs actions de nuisance, nous demanderons à chaque fois l'intervention de la SAUR, avec les conséquences financières que nous avons déjà explicitées.

Un tel comportement nuira, considérablement au fonctionnement de la nouvelle installation.

LES RUMEURS

Elles courent, s'amplifient et nuisent !

Comme une traînée de poudre enflammée, elle se propage, enfle, se déforme au point qu'il est difficile de cerner l'origine et son objet. C'est une maladie coutumière qui a sans doute prit naissance avec l'homme et dont l'écoute est remarquablement suivie d'intérêts. Cela serait un excellent moyen de communication si elle véhiculait des faits avérés. Malheureusement ils se transforment très vite par méconnaissance du sujet, ou par volonté de nuire. Cela devient de la **désinformation, voir de la médisance.**

C'est intolérable. Le conseil municipal, par le journal Saint Seine Infos, les réunions publiques, les permanences de monsieur le maire, offre aux administrés la possibilité d'obtenir des réponses à leur attente .Rien n'est dissimulé. Pourtant, proférer et colporter la rumeur, montre une étroitesse sélective de l'esprit et peut faire croire que la parole des élus est fortement dépourvue d'authenticité ...

LA GENDARMERIE RECRUTE

Plus de 10 000 postes sont à pourvoir en 2007.

Le relais recrutement d'IS-SUR-TILLE, se tient à votre disposition pour vous renseigner sur les carrières d'officier, de sous-oficicier, de gendarme adjoint volontaire et sur les autres spécialités du corps de soutien de la gendarmerie.

Renseignements au : 03 80 95 65 32

FAUT IL ENCORE DES ESPACES VERTS ?

Bitume, béton ou espaces verts, un choix qu'il faudra assumer !

Chaque année le budget prévoit la somme de 4 500 euros pour fleurir la commune. Auxquels s'ajoutent les heures du personnel communal et d'une élue bénévole. cela représente un investissement en heures considérable. Pour quel résultat ?

Le triste constat de voir des voitures stationnées sur les pelouses, des vasques cassées, des plants écrasés Bien évidemment c'est le fait de quelques individus jeunes ou moins jeunes. Cet état d'esprit récompense bien mal les efforts de l'association « Saint Seine à la recherche du temps » qui finance chaque année les vasques que vous pouvez voir devant l'église ou sur les espaces verts. Les stationnements sauvages des véhicules, surtout lorsque le sol est détrempé, laissent des saignées qu'il est difficile d'aplanir et mettent le matériel à rude épreuve lors de la tonte.

L'entretien et les réparations coûtent très cher pour un budget comme le nôtre, qui est également le vôtre.

Le départ du deuxième employé communal en contrat emploi solidarité (CES), qui était principalement chargé de la voirie, a occasionné un surcroît de charge qu'il est impossible de compenser intégralement. La commune n'a pas les moyens d'employer une personne supplémentaire. Il faudra s'adapter et être patient !

Les 27 000m² de pelouse à tondre régulièrement, auxquels s'ajoutent les accotements de la voirie communale à passer au broyeur, occupent à plein temps notre employé au printemps et en été.

Nous souhaitons, comme vous tous, un village verdoyant, fleuri et accueillant. La situation actuelle n'est pas, comme certains l'expriment, de la négligence, mais une nécessaire adaptation qui doit prendre en compte les aléas climatiques, les défaillances du matériel, les jours fériés et les congés de l'employé communal.

Si les efforts de chacun ne suffisent pas à entretenir notre environnement, comme en Alsace par exemple, il existe une possibilité, c'est la taxe de balayage (*), qui nous permettra de payer une entreprise pour effectuer cette tâche.

Pourtant un minimum de civisme permettrait d'entretenir notre cadre de vie à moindre frais.

Est-ce trop demander ?

REMERCIEMENTS

Embellissement de la commune

Après ce qui a été évoqué dans l'article ci-contre, ces remerciements constituent, avant tout, un encouragement à persévérer et ce malgré les dégradations qu'il faut sans cesse réparer. Le conseil municipal est bien conscient des efforts déployés par tous ces anonymes qui œuvrent à l'embellissement de notre village.

Dommage qu'ils ne soient récompensés à la hauteur de leur investissement.

L'achat et la mise en place de nouveaux bacs à fleurs, initiés par l'association « Saint Seine à la recherche du temps » est une initiative qu'il convient de saluer, car elle contribue à la mise en valeur du patrimoine de notre commune.

Ces remerciements vont également à toutes les personnes qui font l'effort d'entretenir les abords de leur propriété.

Toutes ces plantations vous offrent une vue agréable, ainsi qu'aux automobilistes ou promeneurs qui traversent notre commune.

N'hésitez pas à désherber et à entretenir les jardinières qui sont à côté de chez vous !

(*) <u>Réglementation du balayage</u>

- Compétence du maire. - Le maire peut, en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, et sous sanction de l'article R. 610-5 du Code pénal, prescrire aux habitants de nettoyer et de balayer les rues, places et carrefours, ainsi que les voies privées ouvertes à la circulation publique au-devant de leurs immeubles bâtis (et non bâtis s'ils sont expressément désignés dans l'arrêté).

L'arrêté du maire peut déterminer les jours et heures de balayages. En principe, l'obligation est limitée au balayage du trottoir, mais elle peut être étendue à la demi-chaussée. L'arrachage des herbes croissant naturellement sur les trottoirs non revêtus peut également être prescrit.

- Obligation de balayage. - En principe, l'obligation de se conformer aux arrêtés de police pris dans l'intérêt de la salubrité publique au droit des immeubles riverains est une charge de la propriété. La charge du balayage pèse donc sur le propriétaire, aussi bien lorsqu'il n'habite pas que lorsqu'il habite sa propriété, aussi bien lorsqu'elle est occupée par un ou plusieurs locataires, que lorsqu'elle est inhabitée, le propriétaire n'en est pas affranchi par une clause du bail l'imposant à un locataire

USAGE DE L'EAU

Irrigation, arrosage…

Comme chaque année des instructions, concernant l'usage de l'eau, sont envoyées par la préfecture à toutes les communes.

Ces arrêtés préfectoraux, sont consultables en mairie à partir de maintenant.

ÉCOLE

ÉVALUATION EN FIN DE CM2 (Mars-Avril 2007)

Des résultats qui méritent des encouragements !

Résultats et traitements statistiques
453 élèves de CM2 présents à TOUS les exercices de l'épreuve

I. Scores moyens de réussite selon l'âge des élèves.

Élèves nés en 1994, ayant deux années de retard (1 élève)	32,5 %	67,6 %
Élèves nés en 1995, ayant une année de retard (59 élèves)	51,8%	
Élèves à « l'heure » nés en 1996 (375 élèves)	69,6%	
Élèves nés en 1997, ayant une année d'avance (17 élèves)	81,4 %	
Élèves nés en 1998, ayant deux années d'avance (1 élève)	72,5 %	

II. Répartition des scores moyens de réussite de l'ensemble des écoles de DIJON Nord.

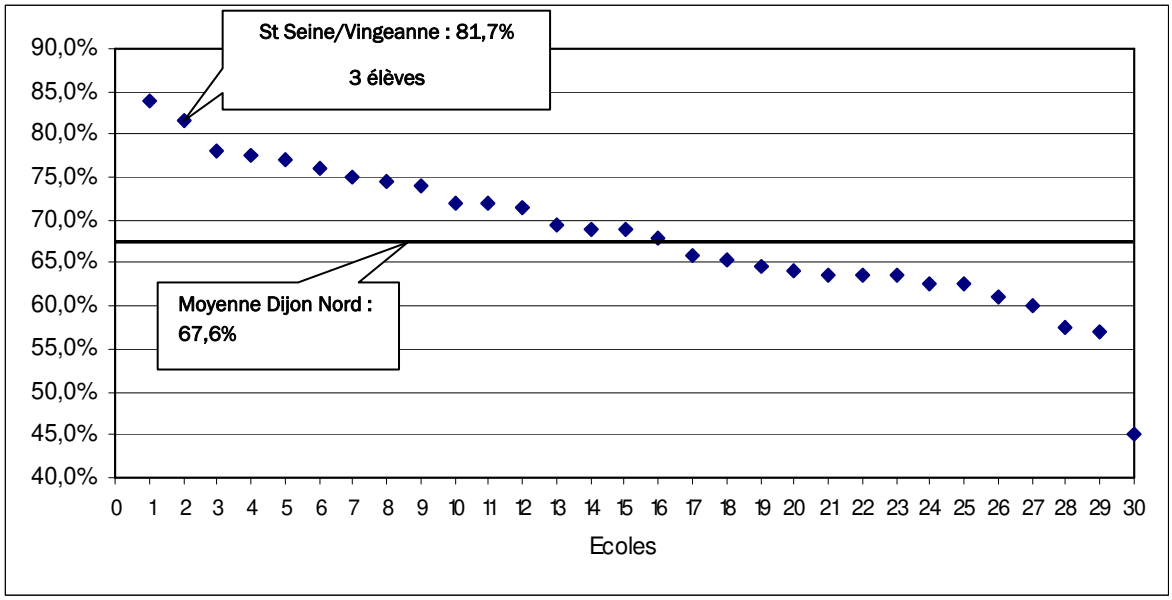

L'inspection Dijon-Nord propose, dans le courant du 3ème trimestre, des épreuves destinées à tester les élèves en fin de CM2. Ces épreuves concernent l'ensemble du programme en français, mathématiques, sciences, histoire et géographie.

Elles sont communes aux 30 écoles de la circonscription et doivent être passées en une semaine maximum, après quoi les dossiers sont renvoyés à l'inspection qui effectue le calcul des moyennes.

Comme l'an dernier, la moyenne des élèves de Saint-Seine est supérieure à la moyenne de la circonscription de Dijon-Nord, qui est elle-même supérieure à la moyenne nationale.

FOOTBALL CLUB VINGEANNE		ACTIVITES DES ASSOCIATIONS
Cette saison 2006/2007 aura été celle d'un nouveau départ pour le FCV. Après le départ de joueurs clés et de l'entraîneur l'année dernière et une descente de promotion d'excellence en 1ère division, cette année a été moins mouvementée. Le début de saison a pourtant été laborieux avec 6 défaites en 7 matches, et une dernière position au classement. La suite a montré qu'une fois les valeurs du club retrouvées, solidarité, abnégation, courage, les résultats ont suivi, une superbe remontée fait que le FCV termine son championnat tranquillement au milieu de tableau avec un maintien acquis dès la	18éme journée. Les jeunes intégrés, soutenus par quelques moins jeunes, une excellente ambiance tant aux entraînements qu'aux matches (quelques 3ème mi-temps formidables), des dirigeants très présents et voilà à nouveau le FCV sur de bons rails pour la saison prochaine. L'équipe réserve a elle aussi acquis son maintien en seconde division, malgré un hiver difficile. L'entente jeunes FCV – Fontaine Française porte haut les couleurs du Canton dans les championnats de jeunes avec des équipes de débutants, poussins, benjamins et 13 ans.	Pour la première manifestation 2007, le brûlé de sapins, le temps clément de ce 13 janvier a favorisé une bonne fréquentation et les organisateurs ont eu le plaisir d'accueillir et de faire connaissance avec plusieurs familles nouvelles du village Le dimanche 4 mars, la salle des fêtes s'était transformée en « bistrot » pour l'ouverture de la licence IV du village. Une ambiance café bien reconstituée dans la petite salle où les « clients » sont venus nombreux, en famille ou non, s'attabler autour des petites tables rondes ou s'installer au bar, exprimant leur souhait de voir se renouveler cette sympathique initiative. L'après-midi, le concours de belote a réuni une vingtaine de joueurs de 8 à 80 ans et quelques personnes venues jouer à des jeux de société.

Manifestations des associations 2007

15 avril	Loto FCV. Salle de Montigny
22 avril	Loto Entente Jeunes. Salle de Fontaine
8 mai	Tournoi FCV : débutants – poussins. Stade de Montigny
17 mai	Tournoi FCV : benjamins – 13 ans. Stade de Montigny
9 juin	Fête de la musique. Stade de Saint-seine
1er juillet	6ème vide grenier. Rues de Saint-Seine
13 juillet	Défilé aux lampions. Feu d'artifice
14 juillet	Jeux divers. Cour de la mairie. Repas, bal.
29 juillet	Marche gourmande.
5 août	Méchoui FCV. Stade de Saint-Seine
20 août	Concours de pêche.

Nombre d'habitants en juin 2007 : **389**

Naissances

Liloo RAYMOND le 18 janvier 2007

Lilou BREZULIER-LEROUX le 15 avril 2007

Décès

Jacques BOURSET le 24 janvier 2007

Lucienne DAIX le 11 février 2007

Jean DECHELETTE le 17 mars 2007

Les nouveaux habitants

Melle Ingrid NIELSEN et Mr Nicolas MASSON au 2, rue de Rosières

Mme et Mr MAIRE Frédéric au 5, rue Basse

Melle Nadège JACOT et Mr William MARROT au 3, rue du Cimetière

Mme et Mr GIRARD Jean-Pierre au 7, rue de St-Seine-l'Eglise à St-Seine-la-Tour

Mme et Mr GUYOT au 5102, lotissement du Creux Jeanneton

Mme et Mr HRIVNAK au 18, rue de Fontaine

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1er mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1er novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; défini le thème de l'édito ; réparti la rédaction initiale des différents articles entre ses membres…. relit ; restructure ; corrige par un travail en commun, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois et fait l'objet, en moyenne, de cinq réunions d'une heure trente chacune.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME

Gérard FAIVRE

Michèle BROUDY

Christian CHARLOT

Il est de coutume de faire présider la dernière séance de travail par Monsieur le Maire